

**Procès-Verbal  
du CCAS du 8 décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et le 8 décembre 2022 à 18H30, le Centre Communal d'Action Social, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Brigitte DURAND SAINT OMER, Sylvie GOUNON, Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, Chantal REDON, MM. Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT

Absent ayant donné procuration : Monsieur Robert FESCHET à Monsieur Alain LOUCHE

Excusée : Madame Adeline ANDONI

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MATHON

Quorum : 6 (atteint)

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 17 novembre 2022 à l'unanimité.

**1 – Délibération - goûter des aînés**

Monsieur Alain LOUCHE propose une formule du goûter des aînés. L'idée est de réunir toutes les personnes concernées par les festivités de fin d'année, qu'elles aient choisi le bon repas, le colis ou rien du tout, autour d'une galette des rois. Des boissons du type jus de fruits, cidre et clairette seront également proposées. Il fait mention des montants estimés pour cet événement :

- 1100 euros TTC pour les frais de bouche ;
- 400 euros TTC maximum pour l'animation réalisée par Sax Emotion.

Le goûter aura lieu le 19 janvier 2022 à 15 heures à la Salle de la Comballe. Un courrier d'invitation sera transmis à chaque personnes concernées. Il devra proposer de véhiculer les personnes qui présentent des difficultés pour se déplacer seules. Le coupon-réponse devra être rendu pour le 10 janvier 2023.

Monsieur Gérard MERCIER s'interroge sur le fournisseur des galettes sachant que la boulangerie de Veyras refuse de travailler avec la mairie (refus livraison pain à la cantine). Monsieur Alain LOUCHE répond que plusieurs devis seront établis dans plusieurs boulangeries du bassin Privadois.

Monsieur Francis LACROIX réaffirme sa préférence pour la formule des années précédentes (repas de fin d'année pris en commun).

Les membres décident à l'unanimité d'opter pour ces dispositions. Une délibération est prise en ce sens.

**2 – Noël des aînés - distribution**

Monsieur Alain LOUCHE précise que les membres du C.C.A.S. sont prioritaires pour assurer la distribution des colis de fin d'année et qu'en parallèle, les bons repas seront mis dans les boîtes aux lettres des personnes concernées par les services techniques. La distribution pourra commencer aux environs du 15 décembre 2022.

La liste de distribution est mise en circulation pour définir la répartition entre les membres. Les « cases vides » seront remplies par les membres du conseil municipal.

**4 - Questions diverses :**

- Madame Chantal REDON interroge les membres pour avoir des nouvelles du couple aidé par le C.C.A.S. Madame Brigitte DURAND SAINT OMER explique ne plus avoir de contact.
- Monsieur Alain LOUCHE informe les membres qu'un recensement des personnes sous respirateur est en cours à la mairie et que ces informations seront transmises à l'ARS.
- Monsieur Francis LACROIX fait part de ses inquiétudes quant au manque de médecins spécialistes sur le bassin Privadois et sur le départ du Docteur LAFFONT. Monsieur Alain LOUCHE explique que des contacts sont pris avec le pôle Santé du Département et affirme sa volonté de marquer le départ en retraite du Docteur LAFFONT.



Agenda

La date de la prochaine réunion du CCAS n'est pas déterminée.

13 décembre 2022 : pot du personnel

14 janvier 2023 – 11h00 : vœux du maire

Levée de séance à 19h15

La secrétaire,



Marie-Thérèse MATHON

Le Président,



Alain LOUCHE